

LAMY LIAISONS
 Liaisons Sociales Formation - Case Postale 410
 7 Rue Emmy Noether - CS 90021
 93588 SAINT OUEN CEDEX
 Tel : 09 69 32 35 99
 Mail : FR-rcformation@lamyliasons.fr
 SAS au capital de 14 500 000 Euros
 RCS Bobigny B 480 081 306
 TVA FR55480081306 - APE 5814Z

FACTURE

SECTEUR ■■■■■ NUMERO ■■■■■ DATE FACTURE ■■■■■ CLIENT ■■■■■ FOLIO
Form C.Liaisons 3500066908 08/04/2024 00031359 1 / 1

REDUCIO
 5 RUE DU TALUS
 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

	Qté	P.U.H.T.	NET H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Vos références : REPLAY Comportements toxiques					
Nos références : H0964 0012270915					
Bénéficiaire : Mme NOEMIE KESSLER					
: LILLY FRANCE					
Replay					
02-01-2024 / 02-01-2024					
TVA 20,00%					
	TOTAL	290,00	290,00	58,00	348,00
		290,00	290,00	58,00	348,00

TAUX	MT H.T.	PORT	T.V.A.	TTC EURO	NET A PAYER
EUROS 20,00	290,00		58,00	348,00	348,00

Votre contact:

SERVICE FORMATION 09 69 32 35 99

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

SG - PARIS OPERA - IBAN : FR76 30003 03620 00020142228 17 -
 BIC : SOGEFRPP

Exigible le : 31/05/2024

TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS
 Modalités règlement : 30 jours fin de mois

1.30 % de pénalité de retard par mois au delà de la date d'exigibilité.
 Sans escompte applicable.
 Indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

LSK

Si modification,
 merci de joindre
 un R.I.B

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
 ICS : FR20WKF525875
 RUM : TIP900000350006690803000313591000

REDUCIO
 5 RUE DU TALUS
 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

Montant : 348,00 €

Date et Lieu	Signature
--------------	-----------

TIPS€PA

Pour un paiement
 par chèque, merci
 de joindre le TIP
 SEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LAMY LIAISONS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LAMY LIAISONS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
 Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué

LAMY LIAISONS
 TSA 60811
 92894 NANTERRE CEDEX 9

000000000029 REDUCIO

900000000393 27350006690803000313591000911105

34800

EXTRATS DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES FORMATIONS LAMY LIAISONS

LAMY LIAISONS SAS (ci-après « LAMY LIAISONS »), RCS Bobigny 480 081 306, 7, rue Emmy Noether, 93400 Saint Ouen, adresse postale : Immeuble Euroatrium, 7, rue Emmy Noether, CS 90021, 93588 SAINT OUEN CEDEX, TVA intracommunautaire : TVA FR 55 480 081 306, est un éditeur de contenus, services et outils juridiques ainsi qu'un organisme de formation (enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11 75 53531 75) à destination des professionnels.

Contact téléphonique : 09.69.32.35.99

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS : se reporter à nos CGV accessibles en ligne à l'adresse : [https://www.wk-formation.fr/conditions-generales-de-vente \(...\)](https://www.wk-formation.fr/conditions-generales-de-vente (...))

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE COMMANDE/D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS

3.1. Passation d'une Commande

Le Client a la possibilité de passer Commande sur support papier ou par voie électronique, y compris en ligne sur les Sites. La personne physique acceptant le Bon de Commande engage le Client et le Client garantit que cette personne est habilitée à conclure le contrat avec LAMY LIAISONS. Toute Commande vaut acceptation des prix en vigueur à la date de la Commande et de la description de la Formation tels qu'indiqués sur les Sites au moment de la Commande et sur le Bon de Commande/Bulletin d'inscription. La validation par le Client d'un Bon de Commande électronique en cochant la case d'acceptation est une signature électronique du Client et l'engage. Dès réception du Bon de commande/Bulletin d'inscription, une confirmation est adressée au Client, accompagnée d'une Convention de formation, laquelle doit être retournée au département formation de LAMY LIAISONS, dûment signée par le Client. Avant le début de la Formation, une convocation précisant le lieu et les horaires, est adressée au Participant et à la personne en charge de l'inscription. Pour une Formation intra-entreprise, le Client est responsable de la convocation des Participants. A l'issue de chaque Formation, un certificat de réalisation est adressé au Client (Participant / personne en charge de l'inscription) avec la facture correspondante. Toute Formation commencée est due en totalité. LAMY LIAISONS se réserve le droit de refuser toute inscription pour motif légitime et non discriminatoire.

3.2. Modalités de la Formation

3.2.1 Modalités de la Formation intra-entreprise

Les Formations ont lieu dans des locaux extérieurs à LAMY LIAISONS. LAMY LIAISONS est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix. Durant la Formation, LAMY LIAISONS se réserve la possibilité d'exclure à tout moment, tout Participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la Formation et/ou manquerait gravement aux présentes CGV, ainsi que tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.

3.2.2 Modalités de la Formation intra-entreprise

Le Programme de la Formation intra-entreprise peut être élaboré en partenariat avec le Client en fonction de ses besoins ou de son secteur d'activité, lequel valide la version finale en accord avec LAMY LIAISONS. La Formation intra-entreprise a lieu dans les locaux du Client ou dans tout autre lieu au choix du Client.

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIÈRES

4.1. Prix et révision

Les prix des Formations sont indiqués en euros hors taxes/frais et comprennent le support pédagogique, sauf modalités particulières. Le montant de ces taxes et frais est indiqué lors de la Commande. Les prix toutes taxes comprises tiennent compte de la TVA applicable au jour de la Commande et au lieu de réalisation de la Formation. Tout changement du taux applicable sera répercuté sur le prix des Formations TTC. Pour une Formation intra-entreprise, pourront s'ajouter à ce prix les frais de déplacement de l'intervenant. Les frais de restauration des Participants et de l'intervenant ainsi que ceux liés à la mise à disposition par le Client de la salle de formation, sont à la charge du Client. De plus, pour une Formation intra-entreprise, le prix fixé par LAMY LIAISONS ne sera pas modifié dans le cas où le nombre de Participants s'avérerait inférieur à celui indiqué dans le Bon de Commande. En revanche, dans le cas où le nombre de Participants serait supérieur à celui indiqué dans le Bon de Commande, LAMY LIAISONS pourra modifier sa facturation. Tous les prix facturés au Client par LAMY LIAISONS sont ceux en vigueur au jour de la passation de la Commande, déduction faite, le cas échéant, de toutes les remises, rabais et ristournes applicables. LAMY LIAISONS se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

4.2. Facturation - Paiement

Le règlement du prix de la Commande est effectué par carte bancaire, virement ou prélèvement. Le règlement de la Commande doit intervenir au comptant à réception de la facture ou dans les trente (30) jours fin de mois suivant la date d'émission de la facture selon les dispositions contractuelles et les modes de paiement choisis par le Client. Le Client accepte expressément la facturation au format électronique. Les factures électroniques de LAMY LIAISONS sont adressées au Client en format PDF.

4.3. Retard de paiement et impayés

En cas de non-paiement à l'échéance convenue, le Client se verra appliquer, sans qu'une lettre de rappel ne soit nécessaire, des pénalités d'un montant égal au taux d'intérêt appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix (10) points de pourcentage, sur les périodes impayées, calculé par mensualité, à compter du premier jour de retard. Le Client sera également de plein droit redevable à l'égard de LAMY LIAISONS d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de quarante (40) euros par facture impayée, selon les conditions fixées par les dispositions en vigueur du Code de commerce, sauf justification de frais plus élevés, nécessitant une indemnisation complémentaire. En outre, le Client devra rembourser à LAMY LIAISONS tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues et ce, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus à LAMY LIAISONS.

4.4. Prise en charge par un organisme payeur extérieur

En cas de demande de prise en charge du paiement de la Formation par un organisme payeur extérieur, le Client a pour obligation de :

- Faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement sur le Bon de Commande/Bulletin d'inscription ;
- De transmettre l'accord de prise en charge **avant** la date de la Formation ;
- De s'assurer du paiement de l'organisme payeur extérieur désigné.

En cas d'acceptation de la prise en charge par un organisme payeur extérieur, il appartient au Client de communiquer à LAMY LIAISONS le numéro de dossier interne dudit organisme et tous les autres éléments qui lui sont indispensables pour assurer le paiement. Si celui-ci n'était pas effectué, LAMY LIAISONS serait fondée à réclamer le paiement de la facture au Client, solidiairement débiteur à son égard ainsi que le montant des pénalités pour retard de paiement. Enfin, les modalités des processus internes de l'organisme payeur extérieur, notamment l'exigence de documents particuliers (autres que la Convention de formation entre le Client et LAMY LIAISONS et la facture LAMY LIAISONS portant les références de dossier de l'organisme payeur) ne sont pas opposables à LAMY LIAISONS et ne constituent pas un motif valable de non-paiement.

ARTICLE 5 : MODALITÉS D'ANNULATION

5.1. Modalités d'annulation d'inscription par le Client à une Formation inter-entreprise

- **Annulation parvenue quinze (15) jours ouvrés et plus avant le début de la Formation :** la demande d'annulation de la Commande/inscription doit être notifiée par courriel au département Formation de LAMY LIAISONS. Dans ce cas, il n'y aura aucun impact financier pour le Client. Soit aucune facturation ne lui sera adressée, soit le Client sera intégralement remboursé, dans l'éventualité où il aurait déjà réglé la Formation.
- **Annulation parvenue quatorze (14) jours ouvrés et moins avant le début de la Formation ou en cas d'absence du Participant inscrit :** la demande d'annulation de la Commande/inscription doit être notifiée par courriel au département Formation de LAMY LIAISONS. Dans ce cas, LAMY LIAISONS facturera au Client un crédit de 100% du prix HT de la Formation, montant non imputable sur le budget Formation de l'entreprise inscrite. Toutefois, lorsqu'un Participant ne peut réellement pas assister à une Formation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un collaborateur de la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau Participant doivent être confirmés par courriel à LAMY LIAISONS, au moins vingt-quatre (24) heures avant le début de la Formation.

5.2 Modalités d'annulation par le Client d'une Formation intra-entreprise

- **Annulation parvenue vingt (20) jours ouvrés et plus avant le début de la Formation :** la demande d'annulation de la Commande/inscription doit être notifiée par courriel au département Formation de LAMY LIAISONS. Dans ce cas, il n'y aura aucun impact financier pour le Client. Soit aucune facturation ne lui sera adressée, soit le Client sera intégralement remboursé, dans l'éventualité où il aurait déjà réglé la Formation.
- **Annulation parvenue moins de vingt (20) jours ouvrés avant le début de la Formation :** la demande d'annulation de la Commande/inscription doit être notifiée par courriel au département Formation de LAMY LIAISONS. Dans ce cas, LAMY LIAISONS facturera au Client un crédit de 100% du prix HT de la Formation, montant non imputable sur le budget Formation de l'entreprise inscrite.

5.3 Modalités d'annulation par LAMY LIAISONS d'une Formation inter-entreprise

LAMY LIAISONS se réserve le droit d'ajourner une session de Formation, au plus tard dix (10) jours ouvrés pour une Formation inter-entreprise si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. En cas de force majeure, la Formation pourra être annulée dans un délai plus court. Dans ce cas, LAMY LIAISONS s'engage à prévenir immédiatement chaque Participant, par courriel, et à lui proposer une inscription prioritaire sur la prochaine session de la Formation concernée, sachant que toutes les Formations proposées sont programmées au moins deux (2) fois par an.

ARTICLE 6 : GARANTIE/ RESPONSABILITÉ

6.1. Garantie et responsabilité de LAMY LIAISONS

LAMY LIAISONS n'accorde aucune garantie expresse ou implicite à l'égard des Informations qu'elle publie. Le Client est seul responsable du choix de sa Commande et tant de l'usage et des interprétations qu'il fait des Informations et des données publiées par LAMY LIAISONS, que des actes et conseils qu'il en déduit ou émet. La recherche, l'utilisation et l'exploitation de ces Informations par le Client se font donc sous sa seule responsabilité, à l'exclusion de toute responsabilité de LAMY LIAISONS. A ce titre, il est précisé que LAMY LIAISONS n'a pas vocation à se substituer au Client pour effectuer des recherches et/ou interpréter les questions du Client ou analyser les données obtenues.

En toutes hypothèses :

- Pour les Services, LAMY LIAISONS ne souscrit que des obligations de moyens ;
- La responsabilité de LAMY LIAISONS est limitée aux seuls dommages qui sont causés directement par un manquement dont il est démontré qu'il lui est exclusivement imputable ;
- LAMY LIAISONS n'est pas tenue responsable des dommages indirects ou imprévisibles pouvant résulter de ses manquements. Sont considérés comme dommages indirects tout préjudice moral ou commercial, perte de bénéfices, de chiffre d'affaires, de commandes, de revenus, de clientèle, perte de données et toute action dirigée contre le Client par un tiers et les conséquences en résultant.

Dans tous les cas où la responsabilité de LAMY LIAISONS serait établie, dans toute la mesure permise par la loi, quels que soient la nature, le fondement et les modalités de l'action engagée contre LAMY LIAISONS (y compris en cas d'action d'un tiers ou d'une autorité), il est expressément entendu que (sauf faute grave ou dolosive dont la preuve serait dumptement rapportée par le Client) la responsabilité de LAMY LIAISONS au titre du contrat ne pourra jamais excéder pour la Commande de Formations, le montant effectivement perçu par LAMY LIAISONS au titre de la Commande. De convention expresse, le Client et LAMY LIAISONS conviennent que le présent article survivra en cas de résiliation ou résolution totale ou partielle des CGV et, éventuellement, du contrat, quelle qu'en soit la cause.

6.2. Garantie et responsabilité du Client

Le Client a procédé préalablement à la Commande à la vérification de l'adéquation de la Formation avec ses besoins et reconnaît que tous les conseils et informations qui lui étaient nécessaires pour s'engager au titre du contrat lui ont été communiqués. Le Client s'engage à utiliser les Services conformément aux lois et règlements en vigueur et aux stipulations du contrat. Le Client est responsable de l'utilisation faite par lui-même ou ses Participants ou de tout tiers agissant pour son compte des Services. Toute utilisation en dehors des limites prévues au contrat relève de la responsabilité du Client. Le Client s'engage à mettre en place les sécurités nécessaires pour respecter ses obligations et informer les Participants et son personnel des limites des droits d'usage prévus au contrat. Le Client garantit LAMY LIAISONS de toute réclamation ou action de tout tiers au titre de toute utilisation des Services non autorisée par le contrat. (...)

ARTICLE 9 : SANCTIONS DE L'INEXÉCUTION

Chaque partie envers laquelle un engagement n'a pas été exécuté, ou l'a été imparfaitement, pourra :

- Refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation, y compris par anticipation ;
- Provocer la résolution ou la résiliation du contrat en application de la clause résolutoire stipulée ci-après en cas de manquement grave ;
- Demander réparation des conséquences de l'inexécution.

Les sanctions qui ne sont pas compatibles peuvent être cumulées et des dommages et intérêts peuvent toujours s'y ajouter. Concernant la faculté de résolution ou de résiliation précitée, les Parties conviennent de la clause résolutoire suivante : chaque Partie pourra procéder à la résiliation de plein droit du contrat sans décision judiciaire préalable et sans indemnité, en cas de manquement grave par l'autre Partie à l'une de ses obligations prévues au contrat et s'il n'est pas remédié à ce manquement par la Partie fautive quinze (15) jours après l'envoi d'un courrier recommandé avec demande d'avis de réception à cette dernière. Un défaut de paiement par le Client à l'échéance prévue ou le non-respect des conditions d'utilisation des Services et/ou des droits de propriété intellectuelle de LAMY LIAISONS sont considérés comme des manquements graves du Client. L'absence de mise à disposition par LAMY LIAISONS des Services au Client pendant plus d'un mois, en dehors d'un cas de force majeure, est un manquement grave de LAMY LIAISONS. Il est expressément convenu entre les Parties d'exclure l'application de l'article 1226 du Code civil, la seule possibilité de résolution ou de résiliation étant donc la mise en œuvre de la clause résolutoire à l'alinéa précédent.

Quelle soit la cause de la fin du contrat :

- Toutes les sommes restant dues par Client à LAMY LIAISONS seront immédiatement exigibles et le Client reste tenu du paiement de toutes les Formations, Services fournis par LAMY LIAISONS jusqu'à la date d'effet de la fin du contrat, et plus généralement du paiement de toutes factures dues à LAMY LIAISONS et non encore réglées ;
- L'accès aux Services pour le Client est arrêté.

ARTICLE 10 : DISPOSITIONS DIVERSES (...)

10.3. Droit applicable et compétence juridictionnelle

Les CGV sont soumises aux dispositions de la loi française.

En cas de litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes CGV, les Parties pourront recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

À DÉFAUT, LES TRIBUNAUX DE PARIS SERONT SEULS COMPÉTENTS POUR CONNAÎTRE DE TOUT LITIGE ENTRE LES PARTIES ET CE, Y COMPRIS POUR LES PROCÉDURES CONSERVATOIRES, LES PROCÉDURES D'URGENCE, EN CAS DE RÉFÉRÉ, D'APPEL EN GARANTIE, DE REQUÊTE OU DE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS.